

CHARTRE

D'ORIENTATIONS

DU SPORT

À NANTERRE



ILS S'ENGAGENT POUR LE SPORT À NANTERRE EN SIGNANT CETTE CHARTE

ABDELMOUMENI KOUIDER	PRÉSIDENT A.K./SPORTS - PRÉSIDENT ESN PUGILISTIQUE	JARRY PATRICK	MAIRE DE NANTERRE - CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE
ALCOVERT FABIEN	SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SECTION ATHLÉTISME RATHELOT	JELASSI MEHDI	BOXEUR TEAM REZZAG
BARTHEL FRANCOISE	AQUABIKE - MÉDECIN - DIRIGEANTE OMEPS	KALI JEAN-PHILIPPE	
BARTHEL PATRICK	MÉDECIN - DIRIGEANT OMEPS	KHELÁÏFA ZORAH	FOOTBALLEUSE
BELEDIN CEDRIC	PRÉSIDENT ESN ROLLER	LABED KAMEL	DIRIGEANT AJSCN
BERNARD LAETITIA	CHAMPIONNE DE FRANCE HANDISPORT DE SAUT OBSTACLE À CHEVAL	LE CORRE CHRISTIAN	DIRECTEUR ESN
BERKANE FARID	AGENCE POUR L'ÉDUCATION PAR LE SPORT (APPELS)	LEROY ERIC	PRÉSIDENT ESN PÉTANQUE
BINOUMAR LAOUCINE	PRÉSIDENT NANTERRE ATHLETIC CLUB (NAC)	LEVY DANIEL	PRÉSIDENT CDOMS 92 - VICE PRÉSIDENT DU CROMSIF
BOUDJEMAÏ ZAHRA	ADJOINTE AU MAIRE DE NANTERRE DÉLÉGUÉE AU EPRSONNEL COMMUNAL ET À LA CULTURE	MACEL CLAIRE	PHOTOGRAPHE
BREYTON MARYLINE	CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE ÉDUCATION NATIONALE	MALABAR KEVIN	VICE PRÉSIDENT BAR-MONKEYZ
CHEVALLIER MARC	PRÉSIDENT RACING NANTERRE RUGBY	MARTINS VIANA LYDIA	CO-PRÉSIDENTE NATIONALE FÉDÉRATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL (FSGT)
COLATOSTI REMY	PRÉSIDENT CLUB RATHELOT DE LA GARDE RÉPUBLICAINE	MARNE ANNIE	PRÉSIDENTE ASSOCIATION VIVRE MIEUX AU PETIT NANTERRE
CORBIERE GUILLAUME	DIRECTEUR FOREST HILL NANTERRE	MARTINS-VIANA LYDIA	CO-PRÉSIDENTE FSGT
DABEK MARIA	BOXEUSE TEAM REZZAG	MBENGUE ASSANE	PRÉSIDENT ASNAN
DANGEARD YVONNE	RESPONSABLE ESN AQUAGYM - DIRIGEANTE OMEPS	MBIDA CELESTIN	MBIDA CELESTIN
DANGEARD DANIEL	ESN PÉTANQUE	MEKSEN ANISSA	BOXEUSE PROFESSIONNELLE - TITULAIRE DE PLUSIEURS TITRES NATIONAUX, EUROPÉENS ET MONDIAUX
DIMEO JEAN	PRÉSIDENT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU 92 (CD0592)	MORAIN ALEXANDRA	ASSOCIATION DUNKY FAMILY - SUPPORTERS BASKET NANTERRE 92
DEBOTTE NICOLEFRANCE	PRÉSIDENTE COMITÉ RÉGIONAL DES OFFICES MUNICIPAUX DE SPORT ÎLE-DE-FRANCE (CROMS-IDF)	MORAIN ROSSANA	ADJOINTE AU MAIRE DE NANTERRE DÉLÉGUÉE À LA 1 ^{ÈRE} ENFANCE À LA RESTAURATION ET AUX SERVICES DANS LES ÉCOLES
DEBRAS DOMINIQUE	CONSEILLÈRE MUNICIPALE DE NANTERRE DÉLÉGUÉE AUX HANDICAPS	MOTO-KOKA AUDREY	PRÉSIDENTE BAR-MONKEYZ
DECHAMP SERGE	ASSOCIATION VIVRE MIEUX AU PETIT NANTERRE	MUSSARD VINCENT	PRÉSIDENT COACH ME HAPPY
DELAHAYE PHILIPPE	DIRIGEANT CLUB RATHELOT	NAEJUS HENRI	DIRIGEANT DU MRAP NANTERRE
DHERBOMETZ JEREMIE	PROTECTION CIVILE	NOTTRE ANNIE	SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS DE NANTERRE
DONNADIEU FREDERIC	DIRIGEANT NANTERRE 92	OJENNAD JUGURTHA	NANTERRE HANDISPORT
DONNADIEU JEAN	PRÉSIDENT NANTERRE 92	OSMONT YVES	DIRIGEANT NANTERRE RUGBY LEAGUE (JEU A 13)
DONNADIEU PASCAL	ENTRAINEUR NANTERRE 92	OSMONT REGIS	PRESIDENT NANTERRE RUGBY LEAGUE (JEU A 13)
DRISS TARAK	DIRECTEUR UFR STAPS UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE	PEREIRA PIERRE-VITOR	ÉTUDIANT MASTER 2 MANAGMENT DU SPORT UFR STAPS PARIS NANTERRE
DUCCROS-CAHEN HUGUETTE	CO-PRÉSIDENTE ESN	PERREAU-BEZOUILLE GERARD	CO-PRÉSIDENT FÉDÉRATION FRANCAISE DES CLUBS OMNISPORTS (FFCO)
EKER SERHAT	DIRIGEANT RACING NANTERRE RUGBY	PETIT OLIVIER	SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS DE NANTERRE
ENDRIZZI LUCA	DIRIGEANT DU NAC	POCREAUX CYRIL	DIRIGEANT DU NAC
ESTEBAN JOSE	DIRECTEUR SERVICE DES SPORTS MISSION HAUT-NIVEAU - UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE	POLTER REGIS	PRÉSIDENT ASSOCIATION APMAN - MAISON D'ARRÊT DE NANTERRE
FEITAMA CLAUDE	ÉDUCATEUR SPORT/SANTE - ESN TRIATHLON	QUILLATEAU PHILIPPE	DIRECTEUR SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS DE NANTERRE
FERHAT TOUATI	CONSEILLER MUNICIPAL DE NANTERRE - OMEPS	RALLU ANDRE	PRÉSIDENT CIGALON SUR LE ROC
FOURNIER MARYSE	DIRIGEANTE DU MRAP NANTERRE	REZZAG FARID	PRÉSIDENT ESN BOXE
FRAYSSE JACQUELINE	DÉPUTÉE NANTERRE-SURESNES - CARDIOLOGUE	RIJIK SAMUEL	CO-PRÉSIDENT ESN
GABRIELLI SERGE	COLLECTIF URBAN NANTERRE	RODRIGUEZ ESTEVEZ FRANCISCO	PRÉSIDENT ASSOCIATION JEUNESSE SPORTIVE ET CULTURELLE DE NANTERRE (AJSCN)
GAREL MARIE-CLAUDE	ENSEIGNANTE - PRÉSIDENTE DE L'OFFICE MUNICIPAL HLM DE NANTERRE	RONDEL FRANCOIS	SECRÉTAIRE NATIONAL DE L'A.M.I. - PRÉSIDENT DE L'A.M.I. 92
GERVAIS PHILIPPE	PRÉSIDENT ESN SECTION CYCLOTOURISME	ROUISSI JAMIL	SPEAKER BASKET NANTERRE 92
GHORAB ALI	ÉDUCATEUR SPORTIF KARATÉ	SALENNE AUDREY	DIRIGEANTE NATATION, AQUABYKE ET TRÉSORIERE DU CLUB RATHELOT
GOUDAL JOHAN	DIRIGEANT SECTION ATHLÉTISME RATHELOT DE LA GARDE RÉPUBLICAINE	SALHI NADIA	CHAMPIONNE PARALYMPIQUE DE NATATION - VICE-PRÉSIDENTE OMEPS
GUERIN MARC	MÉDECIN RESPONSABLE CENTRE DE MÉDECINE SPORTIVE DE NANTERRE	SEGUILLON DIDIER	DIRECTEUR DU CENTRE EXPERT CLERMONT SIMARD FRANCE -
GUILY JEAN-PIERRE	PRÉSIDENT DE L'OMEPS	SIDI-SALAH MOKHTARIA	
HEMAIDI-OUAHAB FATIMA	SERVICE MUNICIPAL DES ÉTUDES URBAINES DE NANTERRE	STANISLAS ROSY	ADJOINTE AU MAIRE DE NANTERRE DÉLÉGUÉE AUX SPORTS
HEUZE CHRISTIAN	DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES DE NANTERRE		
ISLA JEAN-ANTOINE	JUDOKA - ASSOCIATION DES ANCIENS DU LYCEE JOLIOT CURIE (ANLYCE)		
JAFFIOL FRANCK	SECRÉTAIRE ESN - PRÉSIDENT SECTION TENNIS DE TABLE		

CHARTRE D'ORIENTATIONS DU SPORT À NANTERRE

▶ Édito	4
▶ Préambule	5
▶ Sport au féminin	6
▶ Sport et handicaps	8
▶ Sport, société et cultures urbaines.....	10
▶ Sport et territoire	12
▶ Sport de haut niveau et sport pour tous.....	14
▶ Sport et équipement.....	16
▶ Sport-santé	18
▶ Sport et éducation.....	20
▶ L'appel à projets	22

ÉDITO

La Municipalité et l'Office municipal d'éducation du sport (OMEPS*), représentant du mouvement sportif de la ville de Nanterre, ont souhaité revisiter la charte d'orientations du sport dont la dernière version datait de l'an 2000. Depuis, le paysage du sport a sensiblement évolué à Nanterre et bon nombre de ces évolutions nécessitaient d'être intégrées à notre projet sportif local.



Ces évolutions sont conséquentes et ont un impact réel sur la place du sport dans notre ville : l'éclosion du sport de haut niveau et professionnel avec notre club de basket, l'arrivée de la U Arena avec le Racing 92 et la participation de la ville de Nanterre à l'aventure olympique et paralympique de Paris 2024, le développement de nouvelles pratiques urbaines, l'accroissement des pratiques féminines et handisport et sans compter les 15 000 licencié-es dans un club sportif et tous ceux et celles qui ont une activité physique et sportive en pratique libre.

Pour bien prendre en compte ces mutations, nous avons souhaité engager une démarche participative avec les acteurs et les actrices du sport à Nanterre.

Plus de 350 personnes ont participé aux ateliers qui ont été organisés tout au long de l'année 2016. Leur expertise héritée de leur engagement au quotidien, leur imagination et leur volonté de continuer à faire du sport un élément constitutif de l'identité de Nanterre, ont contribué à ce que cette concertation soit une grande réussite.

Nous avons ainsi pu dégager ensemble plusieurs orientations qui vont structurer notre projet sportif local pour les prochaines années, que vous aurez le loisir de découvrir dans ce livret. Afin que vos propositions se concrétisent dans l'action quotidienne de la ville et du mouvement sportif, nous avons décidé de créer un « appel à projets ». Chaque saison, une thématique sera retenue dans le cadre de cet appel à projets. Les associations aux projets les plus innovants et qui permettent le développement pérenne d'une pratique sportive seront ainsi distinguées et récompensées.

Cette réflexion importante pour le sport à Nanterre n'aurait pas été possible sans cette forte implication. Nous tenons sincèrement à remercier chacune et chacun de ceux qui se sont investis dans cette riche démarche participative.

Avec un tel dynamisme, l'histoire d'amour entre Nanterre et le sport a encore de beaux jours devant elle.

Patrick Jarry

Maire de Nanterre

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Jean-Pierre Guily

Président de l'OMEPS

* réunit des représentants des clubs sportifs de Nanterre, des associations, de l'Éducation Nationale, la médecine du sport de Nanterre, mais également toute personne ayant un lien étroit avec le sport local. Véritable structure de concertation et de dialogue, l'OMEPS s'est fixé comme objectifs principaux l'aide à la définition du projet sportif local, la défense des valeurs dont le sport est porteur et le développement des pratiques sportives à Nanterre.

PRÉAMBULE

La charte d'orientations du sport concerne tous les habitants et habitantes, tous les salariés et salariées de Nanterre. En particulier tous ceux et toutes celles qui pratiquent une activité physique et sportive dans le cadre des associations, des activités proposées par la Ville de Nanterre, l'OMEPS, dans le cadre scolaire, ou enfin en pratique libre, en dehors de toute organisation ou institution.

Cette charte présente les 8 grands axes de réflexions débattus tout au long de 2016, fixe de nombreuses orientations pour chacun d'eux et les moyens de leur mise en œuvre.

NOTRE DÉMARCHÉ

À Nanterre, la pratique sportive concerne des dizaines de milliers de licencié-es dans les clubs de la commune, et dans les villes voisines, de milliers d'enfants et adolescents des écoles primaires, collèges et lycées, de pratiquants hors structures. Sans omettre les milliers de bénévoles, parents, amis et supporters qui participent à leur manière au développement du sport en accompagnant ou soutenant ces sportifs.

Parce que le sport fait partie de la culture de tous - jeunes, moins jeunes, personnes valides, personnes handicapées, femmes, hommes, salariés, chômeurs, exclus économiques - toute cette diversité a été sollicitée pour débattre de l'avenir du sport à Nanterre. Ces ateliers ont été riches en mobilisation et en propositions.

Nous avons souhaité continuer à faire vivre et à développer, au travers de cette charte, une approche humaniste et enrichissante du monde du sport.

NOS VALEURS

Acteurs ou simples spectateurs, nous ne sommes pas naïfs, nous savons que le sport n'est pas en dehors de la société. Il peut aussi véhiculer le pire : instrumentalisation diverses, chauvinismes exacerbés, violences, tricheries, dopage, spirale financière, malversations. Soyons vigilants. Ensemble, nous ne voulons pas de ces dérives à Nanterre.

Le sport que nous voulons participe à la construction de l'identité des femmes et des hommes. Chacune et chacun doit avoir le droit, et s'en faire un devoir, de participer de façon critique, créative, citoyenne, à l'essor de la culture sportive, dimension à part entière de la culture tout court.

À qui sait respecter l'autre et s'investir, se dépasser par l'effort, persévérer avec courage et surmonter l'échec ou la déception, le sport apporte beaucoup, d'abord par sa grande

diversité.

Avec ses dizaines de disciplines et ses multiples niveaux de pratiques, le sport offre à chacun-e, dans une société qui produit tant d'exclu-es, une chance de trouver une activité qui lui convienne vraiment.

Le sport offre aussi la chance d'éprouver ses limites, de se confronter à d'autre, de s'accepter, de s'épanouir... de cerner le champ du possible en respectant les règles, d'apprendre à se maîtriser face à l'encadrement, aux partenaires, à l'arbitre, aux « adversaires ».

Nous avons une conception exigeante du sport. Le développement des activités physiques et sportives est facteur de liberté et de responsabilité, source de plaisir et de passion, preuve de la possibilité de mieux vivre ensemble. De ce point de vue, à Nanterre comme dans tout le pays, les bénévoles des associations, notamment sportives, jouent un rôle irremplaçable. Ils sont l'un des piliers de la citoyenneté dans notre commune.

Le sport fait partie de notre patrimoine culturel. Nous voulons le mettre davantage encore en valeur. Contribuer, par exemple, à lier sport et culture, comme loisir et comme droit, comme lieux de recherche et de création, comme moyen d'assurer le bien-être physique et psychologique.

Le sport est un vecteur de santé et de bien-être qui impose un environnement plus écologique. C'est la raison pour laquelle les sportifs et les sportives sont soucieux d'avoir des équipements qui s'inscrivent dans un urbanisme respectueux des objectifs environnementaux.

Facteur d'identification et de rayonnement de la collectivité, le sport que nous aimons est aussi un moyen d'expression et, en particulier à haut niveau, de spectacle. Notre choix n'est pas celui d'un sport pauvre contre un sport riche, c'est celui des moyens et de la qualité au service de tous, en donnant la priorité au projet et à son évaluation, bref en plaçant l'Humain au centre de la démarche.

Que l'on soit simple pratiquant-e ou champion-ne, c'est le sport pratiqué dans cet esprit hautement éducatif, tolérant, refusant le racisme et toutes les discriminations, facteur d'inclusion sociale comme d'épanouissement personnel, que nous voulons défendre et promouvoir à Nanterre.

SPORT AU FÉMININ

La place croissante des pratiquantes féminines est l'une des principales évolutions du sport à Nanterre.

Entre 2006 et 2015, en prenant l'exemple de l'Entente sportive de Nanterre (ESN) qui a enregistré une progression de 33% du nombre de licenciées pour atteindre 3 826 adhérentes. La création d'une section féminine à l'AJSCN ainsi qu'au Racing Nanterre Rugby, qui sont des sports encore très masculins, renforce ce constat à l'échelle de Nanterre.

Toutefois, la pratique féminine reste encore minoritaire par rapport à la pratique masculine.

Des freins à la féminisation de certaines disciplines traditionnellement réservées aux hommes existent et persistent à Nanterre mais également d'une manière plus globale. Nous relevons néanmoins à Nanterre des efforts notoires pour certains sports comme la boxe, le football ou le rugby ; c'est un mouvement qu'il faut accompagner et amplifier.

Un autre frein important au développement du sport féminin est la difficile compatibilité entre une pratique régulière et les contraintes familiales auxquelles sont confrontées nombre de femmes quand elles deviennent mères de famille. Mais le changement de statut familial n'est pas le seul facteur, puisqu'on constate notamment dans les quartiers populaires que les jeunes filles qui pratiquent une activité sportive, ont tendance à arrêter plus rapidement.

La liste n'est pas exhaustive, mais cette charte entend agir autant que possible sur ces multiples freins en étroite concertation avec les acteurs du mouvement sportif Nanterrien.

“

ELLE TÉMOIGNE...

J'ai commencé la boxe à l'âge de 12 ans sous l'influence de mon petit frère Mehdi et depuis c'est une véritable passion. Dès ma première année de pratique, j'ai été championne de France et depuis mon objectif était clair : devenir championne du monde et pourquoi pas la plus titrée de l'histoire.

Je suis fière de représenter la gente féminine dans cette pratique qui est la boxe thaï. Par ma persévérance, ma ténacité, ma rigueur, mon goût du travail bien accompli et mon courage aujourd'hui, avec 11 titres de championne du monde toutes catégories confondues, je suis une femme heureuse et fière de mon parcours. Le sport est pour moi une véritable passion et La boxe est actuellement mon métier.

Avec Benoît mon entraîneur manager, nous travaillons beaucoup sur mon image afin de développer ma popularité. Il a énormément contribué à ma réussite et a fait de moi La championne que je suis.

Le succès n'est pas la clé du bonheur. Le bonheur est la clé de la réussite. Si vous aimez ce que vous faites, vous réussirez.

**ANISSA MEKSEN,
Championne
du monde de boxe Thaï**



”

LES ENGAGEMENTS

- 1** Lancer un appel à projet à destination des associations sportives nanterriennes sur la thématique du sport au féminin, en aidant à la mise en œuvre du(es) projet(s) le(s) plus utile(s) et innovant(s) ;
- 2** Promouvoir un plus grand nombre de femmes en tant qu'éducatrices sportives, arbitres et dirigeantes des clubs ;
- 3** Accorder une place plus importante au sport féminin dans les médias et notamment les médias locaux, dont le magazine municipal avec par exemple une rubrique récurrente sur le sport féminin pour le valoriser ;
- 4** Promouvoir des équipes ainsi que des séances d'entraînement mixtes, source de motivation et de progression ;
- 5** Mettre en place des mesures favorisant l'inscription des jeunes filles dans les clubs avec par exemple une réduction du montant de l'adhésion pour la première saison d'inscription ou bien en bénéficiant du parrainage d'une personne déjà licenciée dans le club ;
- 6** Impliquer et accorder d'avantage de visibilité aux athlètes féminines lors des manifestations sportives sur la ville ;
- 7** Proposer des mesures innovantes favorisant la pratique sportive des parents, et plus particulièrement des mères avec la mise à disposition par le club d'une « garderie sportive » pour les enfants encadrée par un éducateur ou bien par roulements entre parents ;
- 8** Proposer des ateliers de sensibilisation à la pratique féminine dans le cadre du sport scolaire et des activités périscolaires (Après l'école), dès l'école maternelle.
- 9** Encourager les clubs nanterriens à organiser des « journées copines » à l'instar de ce que propose le Racing club Nanterre. Le temps d'une journée d'initiation, une joueuse licenciée vient accompagnée d'une amie afin de l'initier et lui faire découvrir cette pratique sportive. Elle pourra par la suite s'inscrire si elle le souhaite ;
- 10** Proposer des interventions d'athlètes féminines de haut niveau auprès des jeunes sportives de la ville, comme facteur d'exemplarité et d'identification ;
- 11** Donner le nom d'athlètes célèbres à un ou plusieurs équipements sportifs de la ville, notamment ceux qui ne portent pas encore de noms propres et ont des dénominations « neutres ».



SPORT ET HANDICAPS

La pratique du sport pour une personne en situation de handicap, comme pour tout individu, représente un moyen d'intégration et d'épanouissement physique et psychologique important.

Par ailleurs, la pratique d'une activité physique est reconnue pour ses multiples bénéfices sur la santé, en luttant notamment contre les pathologies liées à la sédentarité.

Le droit au sport et aux activités physiques est une mesure

de justice sociale. Sa mise en œuvre doit permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir un accès identique à celui des personnes valides, par l'accessibilité à l'ensemble des dispositifs et équipements, y compris dans la pratique d'activités physiques et sportives, dans les clubs et associations.

“ ELLE TÉMOIGNE...



Petite, j'ai eu la chance de pouvoir pratiquer des sports dans des clubs (ordinaires) à proximité de chez mes parents, lorsque cela était possible, les moniteurs n'hésitaient pas à m'inclure dans un groupe d'enfants voyants, mais j'avais aussi des cours particuliers de manière à adapter certains exercices, et à me faire progresser. Idéal pour se sentir « comme les autres », se faire des amis, se détendre, mais aussi acquérir de plus grandes capacités motrices, bref, être bien dans sa tête et dans son corps.

Plus tard, lorsque j'ai fait beaucoup de compétition, j'ai travaillé avec des professionnels qui entraînaient aussi bien des cavaliers handicapés que valides.

En sauts d'obstacles, j'avais en plus la chance de pouvoir concourir chez les valides, avec une dérogation, le cavalier guide était autorisé sur la piste. Cela m'a permis de me dépasser sur le plan sportif, mais aussi tout simplement de partager de bons moments avec d'autres cavaliers de mon écurie, puisque nous pouvions concourir tous ensemble. Je pense sincèrement que la pratique du sport est un exceptionnel vecteur de bien-être physique et mental, dont chacun peut profiter.

LAETITIA BERNARD,
Journaliste et cavalière de saut d'obstacles depuis l'âge de 13 ans, Laetitia Bernard est née non-voyante.
Six fois championne de France de sauts d'obstacles handisport
Travaille à Radio France.



LES ENGAGEMENTS

1 Prendre en compte les attentes et besoins des personnes en situation de handicap en allant à leur rencontre et en développant la concertation avec l'ensemble des associations et des associations handisport ainsi que des élu(e)s et des services municipaux concernés ;

2 Poursuivre la mise en accessibilité des équipements sportifs municipaux. L'adaptabilité de ces équipements doit pouvoir être envisagée en fonction du handisport qui pourrait y être pratiqué, tout en sachant que les usages de chaque équipement peuvent évoluer dans le temps ;

3 Au-delà des installations elles-mêmes, les difficultés de praticabilité sont aussi présentes sur les trajets entre le domicile et les équipements sportifs.

L'ensemble des collectivités, qu'il s'agisse de l'Etat, de la Région, du Territoire (Paris Ouest La Défense), ou du Département doivent contribuer, avec la Commune, aux financements des travaux visant à développer les modes de transport en commun à Nanterre, qui vont dans le sens de l'intérêt général et favorisent l'égalité pour tous ;

4 Faciliter la présence de personnes en situation de handicap dans toutes les instances dirigeantes des clubs ;

5 Militer au sein du P.O.L.D. pour la création au minimum d'un club handisport par commune du territoire ;

6 Développer des formations spécialisées pour les éducatrices et éducateurs sportifs et des sensibilisations pour les accompagnant-es bénévoles ;

7 Favoriser l'accès dans tous les clubs sportifs municipaux et aux grandes manifestations sportives de la ville aux personnes en situation de handicap, permis par une collaboration pérenne avec l'ensemble des acteurs concernés ;

8 Réaliser un document cartographique indiquant les équipements sportifs, les lieux de pratique libre et les réseaux de déplacements doux entre ces derniers et le réseau de transports en commun (SNCF et RER, bus et tramway).



SPORT SOCIÉTÉ ET CULTURES URBAINES

La pratique sportive est un levier important en termes d'éducation et d'inclusion sociale. Depuis l'olympisme moderne initié par Pierre de Coubertin en 1896, elle véhicule également des valeurs humanistes comme la tolérance (et donc le rejet de toute forme de discrimination), l'esprit d'équipe et la solidarité.

Ces valeurs sont indissociables du rôle social et éducatif du sport, et doivent ancrer d'avantage leur présence dans le sport en club et dans les pratiques libres (NB : sans adhésion à une structure sportive).

Si le sport en club, davantage médiatisé, est particulièrement réglementé par ses instances en termes d'organisation et d'équipements (gymnases et stades), a contrario les pratiques libres se distinguent justement par l'absence, certes de toute réglementation institutionnelle, mais pas pour autant de règles appliquées et transmises par les pratiquants eux-mêmes.

En termes d'équipements, c'est naturellement l'espace public qui est privilégié : voirie, trottoirs, pistes cyclables, espaces verts et terrains de proximité.

Les pratiques libres (appelées également sports urbains) ont justement connu un développement considérable ces dernières années avec des disciplines comme le street workout, le skate board, le street basket, le street football, etc.

Mais elles doivent faire face aujourd'hui à plusieurs problématiques : la juste répartition de l'occupation des équipements dédiés par tous les publics, la progression dans la discipline sans l'apport d'un entraîneur, ou encore la qualité des espaces mis à disposition.

“

ELLE TÉMOIGNE...

« Création collective, instinctive, continue, dynamique grandiose de l'imaginaire, le sport traverse avec assurance l'histoire des peuples et n'a pas été inventé, au cours des âges, sur décision des princes, ou recommandation des philosophes. Il est vivant, populaire, spontané. Il est émotion, il est passion ». Cette citation de Bernard Jeu – qui fut dirigeant sportif et philosophe – résume à merveille la pratique sportive : profondément culturelle car enracinée dans une longue histoire humaine et sociale ; vivante car en perpétuel mouvement. Les clubs sportifs sont essentiels à la vie de la cité car ils sont autant d'espaces de citoyenneté et de fraternité. Toutefois, les pratiques urbaines invitent à encourager d'autres formes de vie associative, plus souples, moins contraignantes mais tout autant exigeantes sur le plan des contenus, de la progression et de la participation de toutes et tous. L'idée d'organiser des rencontres sportives et festives entre l'ensemble des pratiquant-es est à encourager, tout comme la conception d'équipements multiactivité qui correspondent bien plus désormais aux besoins de la population.



LYDIA MARTINS VIANA,
coprésidente FSGT

”

LES ENGAGEMENTS

- 1** Créer au sein de l'OMEPS un « observatoire des pratiques » pour les répertorier, identifier les lieux utilisés, appréhender les nouvelles tendances et les besoins qu'elles génèrent. Solliciter l'expertise d'associations locales pour anticiper les besoins de pratiques nécessitant un encadrement et un équipement spécifique (parkour, échasses urbaines) ;
- 2** Saisir l'opportunité de ces pratiques pour recréer des liens avec les jeunes habitants des différents quartiers (animations, rencontres) ;
- 3** Afin de créer des liens entre sport encadré et pratique libre, organiser des rencontres entre joueurs pratiquant la même discipline comme le foot ou le basket, mais aussi d'autres activités comme les sports de glisse skate/roller/trottinettes et BMX. Engager la même dynamique autour de la pratique plus accessible à tous comme la pétanque, le molki, le cube, etc. ;
- 4** Créer ou utiliser des événements sportifs ouverts à toutes et à tous, sportifs inscrits en clubs ou pratiquants libres, de tous âges pour rassembler le monde sportif dans sa diversité et promouvoir les bienfaits et valeurs de la pratique sportive ;
- 5** Inciter les collectivités (communes et territoire) à favoriser la création d'équipements sportifs qui ne soient pas dédiés à une seule discipline, à l'instar du parc d'activités Paul-Vaillant-Couturier rassemblant un skate park, un terrain de foot/basket, un boulodrome et un espace pour les familles. Cet équipement favorise la diversité des usages et la mixité des pratiquants ;
- 6** Réaliser un document cartographique indiquant les équipements sportifs, les lieux de pratique libre et les réseaux de déplacements doux entre ces derniers et le réseau de transports en commun (SNCF et RER, bus et tramway).



SPORT ET TERRITOIRE

La région Ile-de-France subit une profonde mutation institutionnelle (suppression des communautés d'agglomération de la petite Couronne et création de nouveaux territoires intercommunaux, création de La Métropole du Grand Paris, la réorganisation et le transfert des compétences de chaque collectivité) qui a logiquement un impact sur les activités et équipements sportifs du territoire.

Si l'échelon régional peut présenter un réel aspect fédérateur, l'échelon de proximité via la commune demeure le principal fournisseur en termes d'offre et de projets. Le sport local s'appuie sur trois piliers : d'un côté les services municipaux, de l'autre, le club omnisports et les associations. À Nanterre, cette coopération sur le territoire communal et intercommunal est largement favorisée par l'office municipal d'éducation physique et du sport (membre de l'office départemental des offices des sports du 92).

Il apparaît désormais nécessaire de développer des actions de coopération au-delà des « frontières » communales : avec des villes voisines et leurs associations, mais aussi avec des partenaires venant d'univers différents (fédérations sportives et établissements scolaires par exemple).

Cette volonté pourrait s'appuyer sur des initiatives existantes mais également sur des opportunités fédératrices comme la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 (dont Nanterre sera l'un des sites hôtes avec la U Arena).

Ces enjeux doivent également prendre en compte des problématiques environnementales et sociales en favorisant les déplacements et en facilitant la participation des publics, et plus particulièrement ceux issus des quartiers populaires.

“

IL TÉMOIGNE...

Le sport se trouve dans un moment charnière. Alors que la carte territoriale a été modifiée, des interrogations et des ambiguïtés viennent bouleverser le paysage institutionnel départemental. Les mutations que nous traversons font qu'il faut apporter des réponses neuves et radicales au champ sportif qui doit pouvoir trouver sa place dans ce nouvel ensemble. Ces transformations exigent une clarification des compétences qui permettront d'obtenir des réponses efficaces aux besoins des clubs sportifs. Actuellement, pour la grande majorité de nos clubs, le premier partenaire est la commune. Or, l'intercommunalité tend à devenir l'échelon de gestion de proximité. Cela suppose le transfert de nouvelles compétences et la définition de nouveaux périmètres plus homogènes fondés sur le bassin de vie. Pour aborder cette transition, nous devons mener une réflexion commune autour d'un projet sportif à l'échelle de chacun de nos territoires qui exige des procédures, des mutualisations qui doivent tenir compte de toutes les identités, les pratiques, les publics. À nous de nous faire entendre pour faire valoir nos choix et nos aspirations.



JEAN DI MEO,
Président du CDOS 92
Président du CD Clubs
Omnisports 92

”



LES ENGAGEMENTS

- 1** S'appuyer sur les projets du territoire pour créer des dynamiques transverses et collectives comme par exemple des actions sport/culture/quartier ;
- 2** Développer des partenariats avec les clubs et associations sportives des communes voisines pour des manifestations sportives similaires (ex : Course de l'Espoir, Foulées de Nanterre et Foulées de Suresnes) ;
- 3** Saisir l'opportunité de la prochaine inauguration de la U Arena pour organiser une initiative afin de promouvoir la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;
- 4** Réfléchir à l'opportunité d'étendre la manifestation « La même passion du sport », initiative organisée tous les deux ans par la Ville et l'OMEPS, dédiée à la promotion du handisport et à la découverte des handicaps par des personnes valides, aux communes voisines qui pourraient accueillir l'événement en alternance avec Nanterre ;
- 5** Favoriser le rapprochement avec les clubs de sports collectifs des communes voisines de Nanterre pour constituer des équipes féminines ou mixtes – même principe pour les équipes handisport ;
- 6** Développer des ententes intercommunales entre clubs de la même discipline ;
- 7** Favoriser la participation de jeunes sportifs-ves et artistes issus des quartiers populaires des Hauts-de-Seine à des projets partenariaux avec une fédération sportive et plusieurs villes du nord du département ;
- 8** Réaliser un document cartographique indiquant les équipements sportifs, les lieux de pratique libre (parcs, espaces verts...) et les réseaux de déplacements doux entre ces derniers et le réseau de transports en commun (SNCF et RER, bus et tramway) ;
- 9** Favoriser et engager l'adhésion des offices des sports au Comité départemental des offices municipaux du sport, afin de disposer d'un lieu permanent, d'échanges et de propositions d'actions ;
- 10** Favoriser la formation des bénévoles et des professionnels auprès des organismes compétents, par l'accompagnement par l'OMEPS.

SPORT DE HAUT NIVEAU ET SPORT POUR TOUS

Le paysage sportif nanterrien a considérablement évolué depuis le début des années 2000, et en particulier dans le domaine du sport de haut niveau.

En effet, la ville de Nanterre est mise à l'honneur depuis plusieurs années sur la scène française et européenne du basket avec Nanterre 92, qui compte plusieurs titres nationaux ainsi que 2 titres européens (2015 et 2017). Ce palmarès a bien évidemment suscité un engouement populaire parmi les Nanterriennes et les Nanterriens et plus généralement, chez les amateurs de sport.

Un autre club prestigieux, cette fois spécialiste du ballon ovale, va venir s'installer sur le territoire nanterrien, dans un lieu qui sera un des plus importants équipements sportifs de la région Ile-de-France, voire de France : le Racing 92 prendra ses quartiers dans la U Arena dès octobre 2017.

Ce stade couvert de 40 000 places assises, a également permis à Nanterre de s'inscrire dans l'aventure olympique en

étant l'un des sites hôtes de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Si la candidature était retenue, Nanterre accueillerait les épreuves de gymnastique et de trampoline.

Ce nouveau statut doit se développer harmonieusement avec les valeurs qui font la force du sport à Nanterre : le sport pour tous. Plus de 15 000 licencié-es dans un club, un taux d'équipement parmi les meilleurs du département et un important soutien au sport de masse.

Aujourd'hui, la conjugaison de ces phénomènes a permis à la ville de Nanterre de se positionner progressivement comme l'un des principaux sites sportifs franciliens.

Amateurs comme professionnels, Nanterre est la ville de tous les sportifs.

“ IL TÉMOIGNE...



À travers mes 46 ans passés à la JSF Nanterre (devenue Nanterre 92) en tant que joueur, éducateur, puis coach de l'équipe sénior, du niveau départemental jusqu'au niveau professionnel, j'ai pu constater que le sport de haut niveau pouvait apporter énormément au sport pour tous, mais l'inverse est également vrai. Toutefois, concernant le sport de haut niveau, nous avons toujours eu le souci de constituer nos équipes avec un staff et des joueurs qui étaient en harmonie avec le projet sportif, social et humain de notre club, mais qui tenait également compte du paysage social de notre ville. Aujourd'hui encore, alors que notre équipe a conquis de nombreux titres nationaux et européens, nos joueurs professionnels sont restés très proches du public et de la population et inversement, les Nanterriens se sentent investis à nos côtés. Ceci est dû, de mon point de vue, au fait que les dirigeants, le staff et les joueurs véhiculent, au quotidien, les valeurs universelles du sport, complétées par les valeurs historiques de la JSF Nanterre : l'humilité, le respect, la solidarité et le travail.

PASCAL DONNADIEU,
entraîneur Nanterre 92



LES ENGAGEMENTS

- 1** Inciter les clubs nanterriens (sports individuels ou collectifs) à devenir des pôles d'excellence en matière de formation tant pour les éducateurs et éducatrices que pour les pratiquant-es, permettant ainsi aux jeunes athlètes les plus talentueux d'aspirer au sport de haut niveau. Cette requête peut être actée au travers de conventions avec les clubs locaux ;
- 2** Faire perdurer l'engagement de Nanterre 92 et du Racing 92 à inviter régulièrement les acteurs et les actrices du sport nanterrien lors des rencontres organisées à domicile ;
- 3** Poursuivre le travail engagé avec Nanterre 92 et le Racing 92 (et leurs centres de formation) pour s'investir dans les pratiques en développement comme le sport au féminin ou le handisport ;
- 4** Poursuivre avec Nanterre 92, et désormais avec le Racing 92 également, les rencontres déjà organisées entre les écoliers de la ville et les champions de ces clubs ;
- 5** Lutter avec tous les clubs, qu'ils soient de haut-niveau ou pas, contre toutes les dérives (intolérance, dopage, racisme etc.).



SPORT ET EQUIPEMENTS

La ville de Nanterre possède sur son territoire de nombreux équipements et structures sportifs municipaux :

- 4 centres sportifs,
- un palais des sports,
- 8 gymnases,
- 2 centres nautiques,
- 3 stades (6 terrains de grands jeux),
- 10 courts de tennis extérieurs et 2 courts couverts,
- 4 terrains de pétanque,
- 1 terrain de tir à l'arc,
- 26 terrains de proximité,
- 2 skateparks.

À cela s'ajoute, d'autres équipements publics où la pratique du sport est possible et complète l'offre sportive à Nanterre :

- les équipements sportifs dont disposent les établissements scolaires, secondaires et l'université.
- trois parcs départementaux et les berges de la Seine où se développent notamment des pratiques libres, hors club,
- des structures privées comme Forest Hill (deux sites sur Nanterre),
- des centres de football à 5 avec Elite 5 Soccer et Urban soccer.

Enfin, certaines grandes entreprises s'installant à Nanterre mettent à disposition de leurs employé-es des locaux destinés à la pratique des activités physiques et sportives (Total, BNP-Paribas etc.).

Cet ensemble d'installations sportives publiques ou privées à Nanterre, permet de proposer une grande variété de disciplines. Par ailleurs, les évolutions démographiques (demande croissante d'activités à destination des enfants et des seniors) nous incitent à envisager de nouveaux fonctionnements au sein de nos équipements publics mais également à engager de nouvelles relations avec les partenaires privés.

Les pratiques libres qui se développent rapidement doivent également inciter à apporter des réponses innovantes notamment sur les espaces publics, parcs, bords de Seine...

“

ELLE TÉMOIGNE...

Depuis quelques années, on voit émerger de nouvelles pratiques sportives urbaines, des pratiques dites libres, qui se sont progressivement imposées en dehors des cadres réservés aux sports "officiels" connus de tous et pratiqués en club et en compétition. Ces dernières peu connues encore, jouissent malgré tout d'une influence grandissante sur les réseaux sociaux ce qui leur permet de toucher un public très large.

Certaines sont directement tirées de la culture hip-hop telles que le double dutch qui mêle corde à sauter, gymnastique et danse, d'autres se sont développées autour de l'art du déplacement (le Parkour, free run) et puis il y'a le street workout : une nouvelle discipline que nous pratiquons depuis maintenant presque 4 ans, mêlant gymnastique et musculation de manière artistique et spectaculaire où la beauté du mouvement est précisément travaillée.

Cependant, ces nouvelles pratiques émergentes ne disposent pas encore ou très peu d'équipements adéquats. C'est pourquoi, au-delà des équipements traditionnels que nous connaissons bien (gymnases, stades) il doit exister des équipements et installations sportives correspondants à ces dernières, car elles rassemblent une communauté importante de pratiquants qui ne cesse de s'agrandir chaque jour.

Grâce à Nanterre, ville dynamique, sensible et à l'écoute des demandes de ses jeunes citoyens, un parc dédié à la pratique du street workout, inauguré le 30 mai 2015, a pu voir le jour. Et je me réjouis du succès que cet espace a eu dès son inauguration et continue d'avoir aujourd'hui auprès des jeunes de Nanterre et des villes voisines. Certains viennent même du 91 pour s'entraîner ! Mais nous ne comptons pas nous arrêter ici. Il faudrait que ces

espaces continuent de fleurir de part et d'autre de la ville et qu'ils se démocratisent comme les gymnases et stades. Et j'ai foi que dans quelques années, ces nouvelles pratiques se répèndront davantage et qu'elles auront la reconnaissance qu'elles méritent.

AUDREY MOTO-KOKA,
Présidente de l'association
Nanterrienne de street workout
Bar-Monkeyz



”

LES ENGAGEMENTS

- 1** Organiser, sous le pilotage de la Ville de Nanterre, une réunion annuelle regroupant l'ensemble des clubs sportifs nanterriens, l'élue(e) au sport, la direction municipale des sports de Nanterre, et l'Office municipal d'éducation physique et du sport (OMEPS), pour établir les créneaux d'attribution des équipements sportifs ;
- 2** (Faire) respecter les délais de dépôt des dossiers de manifestations pour la saison afin d'accroître la réactivité décisionnelle concernant l'attribution des équipements et salles municipales pour l'organisation d'évènements exceptionnels ;
- 3** Responsabiliser progressivement les associations dans la gestion autonome des salles municipales (convention de mise à disposition sans agents municipaux mais avec contrôle et assistance) ;
- 4** Mettre en place un barème de location pour la mise à disposition des équipements sportifs municipaux aux associations sportives dispensant des activités à but essentiellement lucratif ;
- 5** Développer la mutualisation des installations par activité et par association ;
- 6** Accroître la mutualisation des structures appartenant à d'autres collectivités et institutions (Conseils départemental et régional, université) ;
- 7** Négocier avec les entreprises privées pour mettre à disposition, sur la base de conventions, leurs locaux sportifs pendant les heures creuses notamment pour les seniors ;
- 8** Inciter à l'implantation de salles de sports dans les grands programmes de logement (en rez-de chaussée par exemple), dans les centres commerciaux et zones d'activités ;
- 9** Créer de nouvelles installations sportives correspondant au développement de la ville et aux besoins de ses habitants : c'est ce que la municipalité a fait en installant par exemple du mobilier de street workout en 2016 ;
- 10** Évaluer les besoins en termes d'équipements sportifs avec les habitant-es, et étudier les possibilités de palier aux équipements manquants ;
- 11** Engager la réflexion pour construire des équipements comme une salle polyvalente ayant un fonctionnement en libre accès (sur inscription municipale et non sur adhésion à un club), avec la présence d'éducateurs ou d'éducatrices sportifs ;
- 12** Adapter les installations sportives aux enjeux environnementaux (CPE, panneaux photovoltaïques, appareils auto alimentés, vélos générateurs d'énergie...) ;
- 13** Rechercher de nouveaux financements pour la construction et la maintenance du patrimoine municipal ;
- 14** Rechercher des équipements mutualisés à l'échelle du nouveau territoire métropolitain ;
- 15** Permettre aux habitants d'avoir un accès privilégié aux rencontres sportives et spectacles organisés à l'U Arena, en négociant des accès prioritaires pour les Nanterriens et en prévoyant la possibilité de la mise à disposition de cet équipement pour de grands évènements municipaux.



SPORT- SANTÉ

Appuyé par de très nombreuses publications nationales et internationales, il existe un consensus au sein du corps médical pour reconnaître l'intérêt de l'activité physique et sportive pour la santé.

Les effets thérapeutiques de la pratique régulière d'une ou de plusieurs activités physiques et sportives sont incontestables en particulier pour lutter contre toutes les pathologies liées à la sédentarité. Parmi elle, l'obésité qui touche en particulier les populations défavorisées.

Permettre l'accès à des activités physiques à tous les publics, et en particulier ceux qui en sont habituellement éloignés, est justement une des premières priorités définies lors des ateliers qui ont servi à élaborer cette nouvelle charte d'orientations du sport à Nanterre.

Cela engage également des enjeux environnementaux avec la promotion de « la ville des courtes distances* » où les déplacements doux (vélo, marche à pied, transports en commun etc.) sont favorables à l'activité physique, occupent une place importante.

Pour être pleinement bénéfique, la pratique des activités physiques et sportives doit être adaptée à chaque pratiquant et encadrée par des professionnels.

À Nanterre, plusieurs organismes assurent ces missions :

- un service municipal de santé
- un centre municipal médico sportif
- la plateforme « sport-santé » sous la houlette de l'Office municipal d'éducation physique et du sport (OMEPS) en lien avec les associations sportives de la ville

*La ville « des courtes distances » est une ville où les espaces naturels sont valorisés, les transports alternatifs à la voiture développés, une ville densifiée ou commerces, équipements publics, activités économiques sont au cœur.



IL TÉMOIGNE...

Le sport et l'activité physique c'est 14 ans de vie supplémentaire en bonne santé : c'est une étude anglaise de 2004, validée sur le plan international, qui l'affirme, grâce à la pratique régulière des activités physiques et sportives il est possible de gagner jusqu'à 14 ans de vie supplémentaire en bonne santé. Aujourd'hui ce sont plus de 10 000 publications internationales qui le démontrent : la pratique régulière d'activités physiques et sportives (APS) est bénéfique pour la santé. Elle maintient, entretient et améliore le niveau de santé, elle lutte contre l'apparition des pathologies, elle retarde le vieillissement et la perte d'autonomie, elle combat l'apparition des complications et en diminue les effets. Perdre du poids, affiner sa silhouette diminuer le mauvais cholestérol et augmenter le bon, contrôler sa glycémie, stabiliser sa tension artérielle diminuer le risque de cancer, augmenter sa capacité respiratoire et ses capacités cardiaques, renforcer ses muscles, atténuer les douleurs articulaires lutter contre la lombalgie chronique, voilà quelques effets démontrés de l'activité physique et sportive pour optimiser la santé.

À Nanterre, ville vraiment sportive, le sport est à l'honneur et le sport-santé est particulièrement bien servi.

Avec son centre médico sportif municipal, une plate-forme sport-santé animée par l'OMEPS, des activités passerelles sport-santé regroupant près de 40 disciplines, et soutenue par ses partenaires,

l'ARS*, la CPAM 92** et la DRDJSCS*** la Ville de Nanterre s'engage pour le sport-santé et le sport sur ordonnance.

MARC GUERIN,
médecin du sport
Responsable centre
médicosportif de Nanterre

*agence régionale de santé

** caisse primaire d'assurance maladie 92

*** direction régionale jeunesse et sport et cohésion sociale





LES ENGAGEMENTS

- 1** Réfléchir à la mise en place du « sport sur ordonnance » (amendement « Fourneyron » de la loi de modernisation du système de santé) qui permet la prescription d'activités physiques et sportives par le médecin généraliste ou des médecins spécialistes. Cet engagement s'articulera entre autre en inscrivant le « sport-santé » dans le projet sportif local et dans le contrat local de santé (C.L.S.), ainsi que dans le dispositif rythmes scolaires ;
- 2** Accompagner et suivre les partenaires dans leur plan financement pour pérenniser l'action ;
- 3** Maintenir les créneaux sportifs attribués en faveur du « sport-santé » en mutualisant la coopération des services municipaux, et des associations sportives locales en lien avec l'OMEPS sur « le sport-santé » ;
- 4** Mettre en place des collaborations pérennes entre les différents acteurs du domaine médical de la commune (médecins, hôpital, services municipaux, associations etc.) autour du « sport-santé » ;
- 5** Développer les réseaux de déplacements doux ;
- 6** Profiter des rassemblements sportifs, mais également de grands événements fédérateurs (Écozone, Ferme géante, fête des associations, fêtes de quartier...) pour sensibiliser sur le « sport-santé » ;
- 7** Promouvoir l'insertion de la nature en ville et la réappropriation des espaces publics pour la pratique de l'activité physique, en développant des parcours libres « santé » avec si possible des équipements permettant de se changer.

SPORT ET ÉDUCATION

Le sport est au service de la citoyenneté et de l'intelligence : il est au service de l'éducation.

Dès son plus jeune âge, l'enfant est confronté à la découverte puis à la connaissance de son corps afin d'acquérir une réelle autonomie fondée sur ses besoins physiques réels puis sur sa soif grandissante de se dépasser voire de se surpasser.

Afin de l'accompagner dans son éducation sportive, la Ville de Nanterre met à disposition dès l'école primaire son patrimoine immobilier sportif qui est complété plus tard par celui des établissements du secondaire puis de l'enseignement supérieur de la ville.

Cet ensemble d'installations sportives publiques de haute qualité permet de proposer une grande variété de sports ou d'activités physiques à tous les Nanterriens et Nanterriennes tout au long de leurs apprentissages puis de leur vie.

La pratique du sport pendant le temps scolaire développée par l'Éducation Nationale et complétée par les éducateurs et éducatrices sportifs de la ville et des clubs. Il se poursuit aussi pendant le temps périscolaire puis par le perfectionnement universitaire ou en clubs. Il peut aboutir, à Nanterre, à l'excellence au travers des filières de formation avec l'UFR STAPS mais aussi des clubs formateurs dont le plus prestigieux demeure celui du basket avec Nanterre 92, mais bientôt complété par celui du rugby avec le Racing 92.

C'est toute cette chaîne qui doit conduire chacun à s'épanouir et trouver sa place dans la société dans le plus grand respect des règles et de l'autre : l'apprentissage de la responsabilité, de la citoyenneté et de l'humanisme.

Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour atteindre cet objectif prioritaire.

LES ENGAGEMENTS

- 1 Avoir l'exigence que les moyens consacrés à l'éducation par l'ensemble des institutions en responsabilité correspondent aux besoins des enfants et des jeunes, tant en matière d'équipements qu'en matière d'encadrement ;
- 2 Chercher à mieux coordonner les actions de tous les intervenants du secteur sportif ;
- 3 Former et accompagner les intervenants ;
- 4 Favoriser la réussite par l'effort ensemble, l'engagement collectif ;
- 5 Préserver l'aspect ludique ;
- 6 Offrir une autre alternative de réussite scolaire ;
- 7 Créer les opportunités de réussite sportive en agissant dès le plus jeune âge ;
- 8 Évaluer les résultats obtenus avec l'éducation par le sport ;
- 9 Prioriser l'attribution des créneaux dans les équipements sportifs pour les temps scolaires et périscolaires (primaire et rythmes scolaires, secondaire, lycée, puis université...) ;
- 10 Continuer à compléter le travail des enseignant-es sur des pratiques spécialisées comme par exemple, la « natation scolaire » pour que tous les enfants de Nanterre sachent nager à l'entrée en sixième ;
- 11 Développer le partenariat avec les clubs locaux pour les apprentissages sur les temps périscolaires/ rythmes scolaires, véritables passerelles vers les pratiques en club ;
- 12 Développer les partenariats entre les professeurs de sport, les clubs et le service municipal des sports ;
- 13 Accueillir les stagiaires de tous les âges et de toutes les filières a fortiori ceux de l'UFR STAPS ;
- 14 Compléter la formation des intervenant-es pour être en capacité d'appréhender toutes les disciplines, toutes les situations et toutes les différences ;

15 Chaque fois que cela est possible, rechercher à encourager le perfectionnement des jeunes Nanterriens ;

16 Organiser des évènements sportifs pour toutes les tranches d'âges pendant et hors temps scolaires et des spectacles sportifs pour mettre en situation et valeur l'évolution de chaque pratiquant-e ;

17 Offrir avec le sport un vecteur d'appropriation, de connaissances et de changement de comportement, dernier moyen de socialisation avec l'insertion par le sport ;

18 Profiter de la dynamique locale, nationale et internationale en s'appuyant sur les exemples de réussite par le sport, à Nanterre avec nos clubs de basket et de rugby, pour donner l'envie et susciter des vocations et des dépassements de soi mais aussi pour canaliser, apprendre à respecter les règles et les autres. Travailler ensemble sur les valeurs autour de la candidature des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.



IL TÉMOIGNE...

Depuis la Grèce antique toutes les sociétés ont compris les enjeux du sport dans et pour l'éducation, car c'est une discipline idéale pour assurer la formation de la personnalité, le développement des qualités physiques mentales et morales. Dans notre société nous sommes confrontés un peu partout à la présence du sport, que ce soit une distraction, une pratique de santé, de loisir ou de compétition le sport est omniprésent. On parle de sport au sens large, mais en réalité lorsqu'on se place dans le champ de la transmission de compétences, il s'agit toujours d'éducation sportive, d'éducation physique, en réalité il s'agit tout simplement d'éducation ! Toutes les valeurs que l'on veut associer aux savoirs, savoir-faire et savoir-être peuvent être transmises par le sport. À cet égard, je salue le travail réalisé par la Ville de Nanterre concrétisé par cette charte du sport. La ville est l'endroit idéal pour promouvoir l'activité physique et l'attitude positive à l'égard des activités physiques. Cette charte a le mérite d'être exhaustive et bien achevée sur la forme (santé, citoyenneté, compétition, loisir, etc.), mais je soulignerai surtout le fond et sa construction concertée en présence de tous les acteurs du sport. C'est une grande réussite à mon sens ; par ses contenus, par le sens que prend son existence et par la volonté politique à construire cette charte. Cette volonté, c'est la volonté de construire un monde meilleur pour tous.

JOSÉ ESTEBAN,
directeur service des sports mission haut-niveau
Université Paris Nanterre

L'INSERTION PAR LE SPORT

La pratique sportive demeure chez certains jeunes le dernier refuge avant un décrochage socio-économique qui peut s'avérer lourd de conséquences. Le club, l'éducateur ou l'éducatrice, le groupe d'entraînement auquel le jeune appartient sont autant de remparts utiles contre l'isolement et le décrochage tant sur le plan économique que social et sanitaire.

Nous pensons à Nanterre que cette pratique sportive doit être mobilisée pour entamer des processus d'insertion par le sport. Transposer les vertus du sport dans le milieu professionnel, c'est un défi réalisable et qui permet parfois d'ouvrir des portes que l'on imaginait définitivement fermées.

Cette conviction que le sport permet de s'accrocher à un projet d'insertion a vocation à s'intégrer dans le dispositif d'accompagnement aux projets des jeunes que la municipalité a initié voici plusieurs années (Contrat Nanterrien de Réussite). À Nanterre, toute une série d'acteurs – de la MEF à la Mission Locale, en passant par la direction municipale de l'action jeunesse et le CCAS jeunes – peut être mobilisée sur cette nouvelle dimension de l'accompagnement. Il existe plusieurs exemples de réussite sur des dispositifs d'intégration par le sport sur d'autres territoires. Durant la période de concertation qui nous a amené à revisiter la charte d'orientations du sport à Nanterre, nous avons rencontré des acteurs particulièrement engagés sur ces questions (l'Agence pour l'éducation par le sport, l'institut DIAMBARS basé notamment au Sénégal). Nanterre souhaite s'en inspirer et cela constitue une des orientations nouvelles de cette charte revisitée.

Inscrire cette orientation comme l'un des axes de travail de cette charte ne signifie pas qu'il est donné au sport un rôle qu'il ne pourrait pas jouer. Le sport ne permet pas tout. Tous les jeunes ne s'en sortiront pas par le biais de leur pratique sportive. Enclencher la mise en place de dispositifs d'intégration par le sport ne permet pas de faire l'économie au plan national de véritables politiques ambitieuses en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'emploi.

L'APPEL À PROJETS

Des engagements, aussi forts et ambitieux soient-ils, ne prennent tout leur sens que dans leur mise en œuvre concrète. Cette charte s'applique ainsi à définir les conditions de cette mise en œuvre.

Pour concrétiser les engagements nés des ateliers et impliquer les acteurs locaux dans ces derniers, un système d'appel à projet par thématique va être mis en place.

Pour rédiger, choisir les projets et veiller au bon déroulement de ces derniers, une commission sera créée et sera composée de trois membres de la ville, dont l'élue au sport, trois membres de l'OMEPS, dont le président, et enfin trois sportifs nanterrien-nes.

À quel rythme ?

Une thématique par appel à projets et un appel à projets par saison sportive, afin de mettre à l'honneur durant toute une saison, une pratique spécifique.

Les conditions :

Pour qu'un projet soit recevable il doit :

- 1 Être pérenne sur l'ensemble de la saison et, idéalement, au-delà de la saison en cours ;
- 2 Être innovant au sein du club et visible à l'échelle de la ville ;
- 3 Être réalisable, notamment sur le plan financier, même s'il n'est pas retenu et récompensé dans le cadre de l'appel à projets.

Proposer un projet :

Le dossier de présentation du projet doit être constitué à partir d'un modèle-type à télécharger sur les sites de la ville de Nanterre (nanterre.fr) ou de l'OMEPS (omeps-nanterre.fr) :

- Présentation du projet : objectifs et méthodes employées ;
- Budget prévisionnel ;
- Pérennité et avenir du projet au sein de l'association.

Le choix des projets :

Planning type :

Période d'information sur l'appel à projet avec tenue d'une réunion de présentation en présence de l'élue aux sports et du président de l'OMEPS et du directeur du service des sports	Juin
Dépôt des projets par les associations	Novembre
Audition des projets les plus pertinents	Décembre à Janvier
Sélection du (des) projet(s) récompensé(s)	Février/Mars
Cérémonie de remise des prix en présence du Maire et de l'OMEPS	Avril/Mai





“ Le mot de Rosy Stanislas, adjointe au maire de Nanterre déléguée aux sports

Peu de villes de la métropole du Grand Paris connaissent une dynamique sportive aussi importante que Nanterre. Nous souhaitons accompagner au mieux cet élan pour continuer de faire de Nanterre une place forte du sport français. C'est dans cet esprit que nous avons revisité la charte d'orientations du sport à Nanterre.

En tant qu'élue au sport, aux côtés du mouvement sportif, des sujets me tiennent ainsi particulièrement à cœur. La place croissante des femmes dans les pratiques sportives et leurs instances dirigeantes, l'implantation de la U Arena avec l'arrivée du Racing 92 et la possible arrivée des Jeux Olympiques 2024 à Nanterre sont autant de grands défis que nous entendons relever sur notre territoire.

Nous serons particulièrement attentifs à réussir à faire vivre ces engagements au travers de l'appel à projets que la municipalité et l'OMEPS mettent en place.

Vive le sport !



